Solidaires Finances Publiques B38
SYNDICAT NATIONAL
Section DG & personnels rattachés

Section DG & Personnels Rattachés

La force de tous les agents de la DGFiP

Paris, le 22/09/2023

Formation spécialisée du CSASCR
Réunion du 22/09/2023
Compte rendu

139 rue de Bercy 75012 Paris – BERCY Vauban 0060 Sud1 - 01 53 18 60 36 ou 41 47
solidairesfinancespubliques.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr - https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b38/

Procès-verbal de la formation spécialisée du 1er juin 2023

L'administration estime que le nouveau projet de procès-verbal soumis aux organisations syndicales ne remet pas en cause ce qu'elles ont validé, mais que les rectifications portent sur des erreurs. Elle ajoute qu'elle comprend que cela puisse heurter.

Solidaires Finances Publiques, avec l'ensemble des autres organisations syndicales siégeant dans cette FS, exprime son désaccord sur la modification *a posteriori* d'un projet de PV validé par l'ensemble des représentant.es du personnel.

Durcissements sur la mise en œuvre du télétravail en services centraux

L'administration indique que les situations particulières peuvent lui être signalées en bilatéral.

Solidaires Finances Publiques observe que, lorsque cela l'arrange, elle peut "imposer" le 100% télétravail sans difficulté, notamment pour le grand "chambardement" au Montaigne, alors qu'il est quelquefois fois difficile à certains collègues d'obtenir les 3 jours de télétravail auxquels ils pourraient prétendre.

Demande des OS de communication des fiches de signalement du dernier CHSCT centrale du 14/12/2022.

L'administration déclare que ces fiches relèvent de la compétence de la FS de centrale également réunie ce même 22 septembre 2023 et qui en assure le suivi. Sur les fiches en cours, 2 concernent la DGFIP et leur traitement est terminé.

Elle propose de transmettre aux représentant.es de cette instance le même document que celui transmis à la Formation spécialisée de centrale.

Les représentant.es du personnel acceptent cette proposition.

Concernant les fiches de signalement, l'administration propose de faire un point spécifique lors de la tenue de chaque instance.

Cette proposition recueille l'accord de toutes les organisations syndicales.

Médecine du travail

L'administration indique que les visites médicales ont été suspendues pendant la période du COVID et qu'elle essaie de reprendre les pratiques d'une visite tous les 5 ans pour les agents.

Des visites sont organisées au retour des congés de maternité. Cela constitue une nouveauté et l'information est faite aux agentes concernées.

Il conviendrait de proposer des visites en début de grossesse afin de revoir les conditions de travail en début et de voir si l'état de santé et les conditions de travail sont satisfaisantes.
Les chefs de bureaux seront sensibilisés à la nécessité d'organiser ces visites médicales pour les femmes concernées.

Point relatif aux problématiques bâtimentaires

L'administration est représentée par le DGS pour la DGFIP et le bureau BIET (chargé notamment de la gestion bâtimentaire) pour le Secrétariat Général.

Déménagements du SSI à Noisy-le-Grand

L'administration rappelle que les déménagements à Noisy-le-Grand avaient été présentés lors du CSA-SCR du 17 janvier 2023 où il avait été indiqué que l'enjeu était double : regrouper les équipes suite à la réorganisation du SSI et recherche de surface complémentaire du fait des importants recrutements en cours et à venir.
L'information a été faite au fil de l'eau mais tout ne s'est pas passé comme prévu et de ce fait aucune fiche n'a pu être produite avant la présente réunion.

Avant l'été 2023 le chantier a été entamé : SI1 a déménagé au Maille Nord, la DP7 s'est installée au 8ème étage, la DP3 a emménagé au 4ème étage. Ces opérations ont eu lieu jusqu'à mi juillet 2023

Une pause devant permettre un retour d'expérience a ensuite été faite. Pour ce chantier d'une grande ampleur, il s'agit de trouver un moyen d'aller plus vite, la réorganisation du SSI étant réalisée depuis fin 2021. De plus, le chef de service souhaite accélérer les choses afin que tout le monde soit regroupé début 2024. Beaucoup de travaux ont été réalisés durant l'été et le calendrier a été validé.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la réunion de présentation du calendrier des travaux prévue le 20/09/2023 et demande si les agent.es ont été invité.es et à défaut comment l'information est-elle redescendue à leur niveau.

L'administration répond que la réunion a concerné les états-majors des bureaux, à charge pour eux de faire redescendre l'information.
Elle ajoute qu'un guide du déménagement ainsi qu'un document élaboré par l'ESI ont été remis aux agent.es. Le prestataire du SG a proposé d'organiser des réunions bilatérales avec chaque bureau afin d'étudier tous les cas particuliers, et notamment afin de ne pas passer à côté de situations particulières d'agent.es pour raisons médicales.

Solidaires Finances Publiques demande comment cela va se passer pour les agent.es les jours de déménagement.

L'administration explique que l'on procède par plateaux et que les jours de déménagements tout.es les agent.es seront en télétravail.

Solidaires Finances Publiques demande ce qui est prévu pour les agent.es qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas être en télétravail.

Pour les personnes ne télétravaillant pas, l'administration répond qu'il y a une grande salle avec 70 postes de travail disponibles et quelques pièces plus petites. Il faudra veiller à la qualité de vie au travail des agent.es en évitant de réunir un trop grand nombre de personnes dans une même salle. Il y a encore des places au Maille Nord 4 qui n'est pas encore totalement rempli.

Solidaires Finances Publiques demande qu'une attention particulière soit portée aux agent.es en télétravail pendant les travaux et que des informations leur soient données sur les moyens de prévenir les risques liés à l'isolement.

L'administration reconnaît cette nécessité de protéger les agent.es en télétravail des risques liés à ce mode d'organisation et déclare qu'elle se montrera vigilante.

Solidaires Finances Publiques rappelle sa demande formulée lors du CSASCR du 17 janvier 2023 sur la nécessité qu'il soit répondu aux besoins spécifiques en matière de matériel, par exemple la nécessité de disposer de bureaux très larges pour permettre de disposer jusqu'à 4 écrans pour certains informaticiens.

L'administration répond que le besoin de certains informaticiens de disposer de 4 écrans n'a pas été perdu de vue et a fait l'objet de longs échanges avec le SG et le prestataire. Cela fait partie de toute la complexité du déménagement, avec également le sujet de postes de rebond.
Concernant les PC de rebond, l'administration précise que pendant les travaux ils seront mis dans une « pouponnière » et que si les agent.es reviennent travailler ils et elles devront apporter leur ordinateur portable.

L'administration ajoute que ce déménagement est complexe et d'une ampleur inédite et que le sujet du mobilier est très important et à revoir. Une équipe spécifique du SG travaille sur l'aspect « technique immobilier cadre de vie, ainsi que sur les branchements électriques et câblages par exemple. S'agissant de l'ergonomie, le SG a un savoir-faire sur l'aménagement des espaces. Des ergonomes sont rattachés à SRH3 et le sujet constitue un point d'attention.

L'ensemble des organisations syndicales regrettent le défaut d'association des agent.es et leur information beaucoup trop tardive et demandent quelles mesures seront prises suite au retour d'expérience.

L'administration reconnaît que la diffusion de l'information a été difficile compte tenu des complexités du projet et que les agent.es sont informé.es au plus tôt et le plus en amont possible.
Elle rappelle qu'elle ne s'adresse pas à tous et toutes les agent.es, mais aux chef.ffes de bureaux qui sont chargé.es de relayer et redescendre l'information.

Solidaires Finances Publiques constate que la surface par agent est plus importante dans les bureaux de la DIE que dans les autres services à qui il est demandé de se retreindre.

S'agissant de la surface attribuée par agent.e, l'administration indique qu'il appartient à chaque bureau de répartir les m² et de le faire en équité, certains bureaux ont mis deux IP dans un même bureau, par exemple, pour laisser plus de place aux agents. Tout cela relève de choix d'organisation interne
Le déménagement n'a pas pu être fait d'un seul coup car cela aurait été trop complexe et en fin de compte plus long. On a d'abord procédé aux déménagements massifs, et on a ensuite effectué l'ajustement des câblages.

Solidaires Finances Publiques suggère qu'une page sur Ulysse soit dédiée aux informations relatives aux déménagements.

L'administration reconnaît que c'est une très bonne idée et en prend bonne note. Des informations telles que les calendriers et des, guides pourraient être mis en ligne sur Ulysse.

Solidaires Finances Publiques demande si le Maille Nord est accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'administration reconnaît qu'il existe un problème d'accessibilité au Maille nord pour les personnes à mobilité réduite. Un autre accès est possible via un chemin particulier qui nécessite de faire des, détours. Mais une fois dans le bâtiment, il n'y a pas de problème.

L'administration indique qu'elle sera vigilante sur le maintien de la qualité de vie au travail des agent.es et qu'elle n'imposera pas le *« flexoffice ».*

Solidaires Finances Publiques a mentionné la vacance de bureaux/salles de réunions à Montreuil.

L'administration a répondu qu'elle se renseignerait.

Point relatif aux questions bâtimentaires à Nantes

Une visio-conférence est organisée pendant la réunion en présence de représentants de SI à Nantes.

Solidaires Finances Publiques déplore l'absence de fiche préparatoire sur ce thème. Cela n'a pas permis de consulter utilement les collègues de Nantes sur les différentes problématiques liées au projet de déménagement du Kibori vers la cité administrative MAN DOUMERGUE.

Bâtiment KIBORI

L'administration explique que des opérations de déménagements ont eu lieu fin avril, début mai , voire jusqu'à mi-juin *a minima*. Il a été nécessaire d'installer 9 inspecteurs analystes ainsi que des stagiaires de Toulouse. Certaines implantations ont dû être revues aux 2e, 4e et 6e étages, et tout s'est déroulé sans difficultés.

Projet MAN DOUMERGUE

L'administration rappelle que le bâtiment est partagé par plusieurs administrations et que le projet de déménagement est sous la tutelle du préfet de la Loire Atlantique. Le chantier n'est pas en retard et la date cible est la rentrée 2024.

Le sujet « mobilier » est traité en collaboration avec le SG. Pour le téléphone, la solution retenue est la téléphonie fixe et des téléphones portables.
Une prestation d'accompagnement pour la mise en place du *« flexoffice »* va démarrer en octobre 2023. Les agent.es et les organisations syndicales seront associé.es pour discuter sur le partage des espaces.

Les organisations syndicales alertent sur le fait que les agent.es n'adhèrent pas au principe du *« flexoffice »* et craignent d'être contraint.es de télétravailler. Le nombre de toilettes et de douche sera insuffisant (16 WC privatifs uniquement, et 4 douches pour 200 personnes). Le nombre de places de parking sera également insuffisant. Suite au déménagement du KIBORI à la Cité Man Doumergue, il y aura 30 % de perte de place.

L'administration répond qu'elle donnera des informations plus précises dans les mois à venir, mais qu'à ce stade, l'implantation des équipes pas encore décidée. On en est au stade de définition des espaces, mais pas au stade d'installation des agents. S'il manquait des places, l'ajustement pourrait être fait avec les prestataires, mais ce n'est pas encore décidé.

Elle indique que la réduction de place est de 37 % et que les jours de pics de travail 70 % au maximum de la surface est occupée.

Elle ajoute que les craintes du *« flexoffice »* seront prises en compte, avec le projet de mise en place d'une charte d'occupation. Tous les agents devront savoir par avance où s'installer. Il y aura une part flexible et des cœurs de territoire où les agents pourront se retrouver. Il y a beaucoup de télétravail au Kibori, souvent 3 jours par semaine.

Pour déterminer les espaces et attribuer les m², elle a sollicité le RPIE qui a répondu que le nombre de m² était suffisant.
Concernant les douches, l'administration indique qu'elle est intervenue, sans succès, auprès de la Préfecture. S'agissant des toilettes, la distinction entre toilettes privatives ou collectives n'est pas un principe du droit du travail. L'ISST a rappelé la norme du droit du travail est un calcul global qui s'applique à l'ensemble du bâtiment.

Les organisations syndicales signalent que lors d'une précédente opération de déménagement, certains agents se sont vus refuser de l'aide pour déplacer leurs cartons.

L'administration répond que cela ne lui était pas remonté et qu'il s'agit d'une erreur et que les cartons auraient dû être déplacés.

Examen des visites ISST de mai à août 2023

L'inspecteur santé sécurité au travail présente le rapport de la visite du parking de l'immeuble Montaigne. Il rend compte de la visite effectuée sur place le 01/08/2023 en présence de représentants du Pôle immobilier cadre de vie du Secrétariat général et de l'assistante de prévention des services centraux de la DGFIP.
Cette visite est intervenue suite à divers accidents survenus dans ce parking qui présente des risques de chute de personnes et de collisions de véhicules.
Diverses mesures sont préconisées par l'ISST : affichage de consignes de sécurité et de prudence, nettoyage des zones glissantes, pose au sol d'un matériau antidérapant, recherche des causes d'une fuite d'eau pour résorption de celle-ci, nettoyage d'une flaque d'huile.

Examen du tableau de suivi des fiches de signalement

L'administration présente ensuite aux représentant.es du personnel le tableau de suivi des fiches de signalement DGFIP de février à août 2023.

Les représentant.es du personnel posent des questions sur les situations présentées dans la synthèses, en particulier sur la suite des mesures préconisées dans certaines fiches.

Des précisions sont demandées à l'administration sur le circuit des fiches de signalement jusqu'à cette présentation en FS.

L'administration répond en indiquant que le modèle de fiche de signalement est à la disposition de tout.e agent.e pour lui permettre de signaler un incident intervenu dans le cadre de son exercice professionnel. Le modèle de fiche est en ligne sur Ulysse national.
La fiche complétée par l'agent.e est ensuite transmise à l'assistante de prévention. Certains agent.e appellent au préalable l'AP.
Dès réception de la fiche de signalement, l'AP met en œuvre tous les outils disponibles : entretien avec le médecin de prévention, l'assistante sociale, l'assistant de prévention. La fiche est ensuite traitée et l'AP contacte l'agent.e pour savoir si la situation a évolué.
Les représentant.es du personnel sont ensuite informés en FS, de manière anonyme avec seule précision du service ou bureau concerné.

Examen des observations du registre SST de mai à août 2023

L'administration présente la synthèse issue du registre santé sécurité au travail.

Accès RER Noisy-le-Grand vers le bâtiment du Montaigne

Solidaires Finances Publiques demande si les filets posés par la Mairie de Noisy-le-Grand sont ceux mentionnés dans le document et censés protéger les passants du jet d'objets à partir de l'esplanade qui surplombe l'accès au RER.
En effet, des photos prises la veille de cette réunion de la FS montrent que les filets ne protègent que le bord et ressemblent davantage à des protections contre la chute d'éléments de la structure que contre le jet d'objets par des personnes au-dessus de l'accès au RER. Les filets actuels ne sont pas suffisamment couvrants pour protéger totalement les passants.

L'administration répond qu'effectivement c'est la Mairie de Noisy-le-Grand qui s'occupe de cela et que le sujet est suivi par le CAB DG Une visite sur place a eu lieu, en lien avec le commissariat. Le sujet de la pose de filets va être remonté au CAB DG. Des travaux sont prévus en fin d'année pour améliorer la sécurité de la sortie, et une étude est en cours sur les sorties possibles.

Bâtiment TURGOT 7ème étage

Solidaires Finances Publiques observe que la solution préconisée d'appeler le 82000 a ses limites dans la mesure où les problèmes de fuite et de température sont signalés régulièrement à ce même numéro sans que des mesures concrètes de nature à corriger les problèmes soient prises.

Examen du tableau des accidents de service de janvier à août 2023

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la signification de la mention *« mission = oui »* ou *« mission = non »* concernant les circonstances de survenance des accidents de service.

L'administration explique que l'agent.e est en « mission » lorsqu'il est en formation par exemple.

Solidaires Finances Publiques évoque le cas de collègues en télétravail qui ont un accident lorsqu'ils et elles sortent acheter leur repas. Cela n'est presque jamais reconnu comme accident de service, alors que dans les faits ce n'est pas très différents de situations où les collègues quittent leur bureau pour aller déjeuner à la cantine.

Présentation des crédits SST des services centraux 2023

L'administration présente le tableau récapitulatif et indique que tout ce qui avait été préconisé par les médecins a été acheté. A ce jour, le solde est de 85.000 €

Questions diverses

Solidaires Finances Publiques fait une alerte sur l'état d'esprit des agent.es en services centraux qui, lorsqu'ils et elles sont confronté.es à des difficultés hésitent à se manifester.
La peur de représailles est très forte en services centraux. Les agent.es craignent d'une action de leur part n'aggrave leur situation, qu'elle ait une répercussion sur leur évaluation, voire sur un avis s'ils souhaitent partir et postulent sur une fiche de poste. De ce fait, nombreuses et nombreux sont les agent.es qui se résignent et souffrent en silence. Très rares sont celles et ceux qui vont jusqu'à rédiger une fiche de signalement.
Cette situation doit être prise très au sérieux car les risques sont très grands pour la santé et l'équilibre des agent.es. et leurs conditions de vie au travail.